



MAIRIE
74210 - HAUTE-SAVOIE
Tél. : 04 50 44 56 36

Compte Rendu Sommaire de la SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 novembre 2016

Le vingt-neuf novembre deux mille seize à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

Présents : M. PRUD'HOMME Philippe, Maire
Mme GARDIER Valérie, M. DESCHAMPS Jean-Paul, Mme FALCINO Lucette,
M. LESOT Richard, Adjoint au Maire.
M. BRUNET André, M. CARRERA Patrick, M. CREMON Christophe, Mme CURTIUS M. Anick,
Mme DALMASSO Stéphanie, M. PANISSET Didier, Conseillers Municipaux

Absent excusé ayant donné pouvoir :

M. BRUN Vincent a donné pouvoir à M. DESCHAMPS Jean-Paul
M. DI UBALDO Vittorio a donné pouvoir à M. PRUD'HOMME Philippe

Le conseil municipal a choisi *Richard LESOT* comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Procès-Verbal de la séance du Conseil municipal du 15 septembre 2016 ;
- Afin de permettre la réalisation d'une zone de parking et l'amélioration de la viabilité hivernale, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à **l'acquisition des parcelles cadastrées** section B numéros 1167 et 1169 au lieudit « La Frassette »,
- En vue d'améliorer la voirie communale en créant une aire de retournement nécessaire au bon fonctionnement de la circulation dans le hameau, **ACCEPTÉ l'échange de la parcelle de Monsieur DUSSOLIET-GOND** cadastrée section A 1267 contre la parcelle communale cadastrée section A 1028 au lieu-dit « Combaz sud » ;
- **APPROUVE la dissolution du SMDEA** (Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement ;
- Afin de compenser la charge occasionnée par l'organisation des centres de loisirs d'Été gérée par la FOL UFOVAL et supportée par la commune de Faverges-Seythenes, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la **convention de partenariat avec la commune de Faverges-Seythenex pour la mise en œuvre d'un service à vocation intercommunale qui permettra de maintenir les tarifs applicables aux familles de Saint-Ferréol ;**
- **FIXE LE MONTANT de l'indemnité de conseil au Comptable du Trésor à 75 % du taux plein, soit 340.06 €:**
 - 6 voix pour le versement de l'indemnité à 75 % (CREMON - CURTIUS - DALMASSO - FALCINO - LESOT - PANISSET)
 - 3 voix pour le versement d'une indemnité à 100 % (GARDIER - DESCHAMPS - BRUN)
 - 2 voix contre le versement d'une indemnité (CARRERA - PRUD'HOMME)
 - 2 abstentions (BRUNET - DI UBALDO)
- Suite au départ du délégué de la commission administrative des élections après de longues années de service, **APPROUVE** le principe de prise en charge d'un bon cadeau pour 2 personnes, au restaurant le Florimont à Saint-Ferréol ;
- **Afin d'assurer le financement du nouveau bâtiment des services techniques, AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt relatif à un emprunt de 150 000 € souscrit avec la Banque Postale au taux de 1.16% sur une durée de 15 ans ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au recrutement de deux agents pour le recensement de la population en 2017, et **APPROUVE** la rémunération des dits agents, basée sur un indice de la fonction publique territorial.

La séance est close à 21 heures 55.

Le Maire
Philippe Prud'homme

